



# TOUT SAVOIR SUR VOTRE ÉPARGNE SALARIALE



**SOCIÉTÉ  
GÉNÉRALE**

DOCUMENT COMMERCIAL  
SANS VALEUR CONTRACTUELLE

# PREPAREZ VOS PROJETS

## grâce à votre employeur

Votre entreprise vous aide à vous constituer une épargne et à réaliser vos projets en mettant à votre disposition un dispositif d'épargne salariale.

Découvrez comment vous pouvez profiter des avantages de ce dispositif souple pour préparer au mieux vos projets.

### COMMENT FONCTIONNE VOTRE DISPOSITIF D'ÉPARGNE SALARIALE ?



\* Vous avez le choix entre épargner ou percevoir tout ou partie de vos primes d'intéressement. En cas de perception immédiate, les primes sont alors soumises à l'impôt sur le revenu. Dans tous les cas, ces primes sont soumises à la CSG et à la CRDS (taux global de 9,7% au 1<sup>er</sup> janvier 2024).

**Attention :** Sans réponse de votre part à la date limite de la campagne d'affectation, l'intéressement est automatiquement épargné à 100% dans votre PEE.

#### ➤ Et si vous épargniez pour votre résidence principale ?

L'acquisition ou la construction de votre résidence principale est un cas de déblocage anticipé (sous conditions). Votre dispositif vous permet de préparer l'achat de votre résidence principale grâce notamment à vos versements volontaires, les versements de votre intéressement.

**Ce qui est clé, c'est d'alimenter le plus tôt possible ce dispositif et de manière régulière.**

Pour plus de précision sur ce cas de déblocage, veuillez consulter le Guide de l'Épargne Salariale disponible sur votre espace [www.esalia.com](http://www.esalia.com)

# POURQUOI choisir l'épargne salariale ?

## UNE ÉPARGNE INDIVIDUELLE

Vous êtes **libre** de verser ou non, **autonome** dans le choix de vos supports de placement ou votre type de gestion, et restez **indépendant** tout au long de votre carrière.

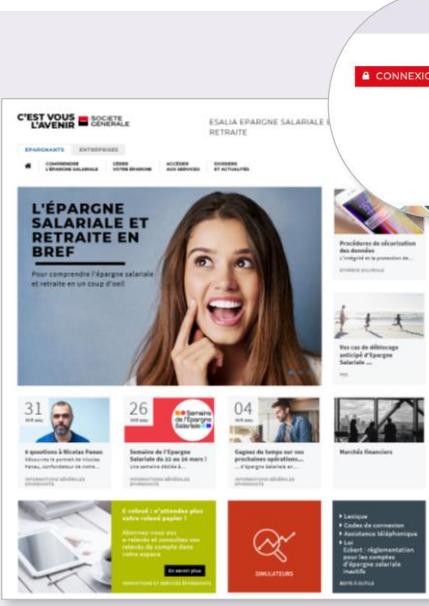
## UNE ÉPARGNE SANS EFFORT

Épargnez en plaçant votre intérêt et profitez aussi d'avantages fiscaux.

## UNE ÉPARGNE POUR TOUS VOS PROJETS DE VIE

Votre **Épargne Salariale** vous permet de vous préparer ainsi pour votre mariage, votre résidence principale, la création d'une entreprise, etc., ou pour vous constituer une épargne de précaution.

## COMMENT GÉRER VOTRE ÉPARGNE EN LIGNE ?



**Site internet [www.esalia.com](http://www.esalia.com)**

Votre espace personnel [www.esalia.com](http://www.esalia.com) vous permet d'accéder à :

- vos avoirs détaillés, par dispositif, par support de placement et par date de disponibilité,
- des informations sur les placements et leurs performances.

**Vous avez la possibilité de :**

- procéder à des versements,
- arbitrer vos supports de placement,
- demander le remboursement de vos avoirs.



## Appli mobile Esalia

Téléchargez l'**application Esalia dédiée à votre Épargne Salariale**, conçue pour iPhone et Android.

**Cette application gratuite vous permet d'accéder à tout moment aux services suivants :**

- consultation de vos avoirs,
- détail de vos avoirs par dispositif, par support et par date de disponibilité,
- historique de vos opérations,
- mise en place de versements par carte bancaire ou prélèvement,
- demande de remboursement de vos avoirs.

**DISPONIBLE SUR**  **App Store** 

# ÉPARGNEZ grâce à votre employeur et à titre personnel

## ÉPARGNEZ GRÂCE À VOTRE EMPLOYEUR

### L'INTÉRESSEMENT

Votre employeur vous **associe aux performances** de l'entreprise.



Vous avez le choix, pour toute ou partie de ces sommes, de les percevoir directement et payer l'impôt sur le revenu correspondant ou de les épargner et être exonéré d'impôt et de cotisations sociales. Ces sommes restent soumises à la CSG/CRDS<sup>(1)</sup>.

**Exemple** Pour 1 000 € d'intéressement attribués par votre employeur, combien toucherez-vous réellement ?

|                                    | Je demande le paiement de mon intérressement | J'épargne mon intérressement sur mon dispositif |
|------------------------------------|--|---|
| Montant brut                       | 1 000 €                                      | 1 000 €   |
| CSG/CRDS <sup>(1)</sup>            | - 97 €                                       | - 97 €  |
| Impôt sur le revenu <sup>(2)</sup> | - 92 €                                       | exonéré   |
| <b>Montant net</b>                 | <b>811 €</b>                                 | <b>903 €</b>                                    |

(1) CSG/CRDS de 9,7% au 1<sup>er</sup> janvier 2024. (2) Hypothèse : tranche marginale d'imposition de 11 %.

## ÉPARGNEZ À TITRE INDIVIDUEL

### 1. LE VERSEMENT PONCTUEL

Vous pouvez effectuer des versements à tout moment pour compléter votre épargne salariale.

### 2. LE VERSEMENT PROGRAMMÉ

Vous pouvez également mettre en place des versements réguliers pour lisser votre effort d'épargne dans le temps.

#### A SAVOIR

Tout investissement comporte un risque de perte en capital. Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques indiqués dans les prospectus des fonds proposés et disponibles dans votre espace personnel Esalia.

#### PEE

Les versements annuels sur votre PEE ne peuvent excéder le quart de votre rémunération annuelle.

# PLACEZ votre épargne salariale et retraite

## IDENTIFIEZ L'INVESTISSEMENT SOUHAITÉ

Vous choisissez la répartition que vous souhaitez entre les supports d'investissement en fonction de votre profil de risque et de votre horizon de placement et pouvez modifier cette répartition à tout moment.

| Classe d'actif | Support                                     | Horizon de placement suggéré <sup>(1)</sup> | Profil de risque (SRI) <sup>(2)</sup> | Disponible sur le PEE |
|----------------|---|---|---------------------------------------|-----------------------|
|                |   |   |                                       | Gestion libre         |
| Monétaire      | SG ERS AMUNDI TRESORERIE 6 MOIS – M4        | 6 mois                                      | 1/7                                   | ✓                     |
|                | AMUNDI PROTECT 90 ESR - F                   | 3 ans                                       | 3/7                                   | ✓                     |
| Diversifié     | ARCANCIA PATRIMOINE - M1                    | 5 ans                                       | 3/7                                   | ✓                     |
|                | AMUNDI OPPORTUNITES ESR - F                 | 5 ans                                       | 4/7                                   | ✓                     |
| Actions        | SG ERS AMUNDI ACTIONS EUROPE SOLIDAIRE - M1 | 8 ans                                       | 4/7                                   | ✓                     |

Source : Société Générale au 14/05/2024

(1) L'horizon de placement minimum ne tient pas compte de la durée de blocage de votre PEE.

(2) L'indicateur synthétique de risque (SRI) correspond au niveau de risque du fonds ; il figure dans le DIC et peut évoluer dans le temps. Il est déterminé sur une échelle de 1 à 7 sur la base d'une agrégation du risque de marché (la baisse de la valeur des investissements) et du risque de crédit (la possibilité que l'établissement ne puisse pas rembourser), 1 correspondant au risque le plus faible et 7 le plus élevé. Le niveau de risque le plus faible ne signifie pas sans risque.



### A savoir

Vous pouvez à tout moment effectuer un arbitrage directement depuis [www.esalia.com](http://www.esalia.com). Ces arbitrages sont gratuits et illimités.

### Astuce

- Investir dans un maximum de supports permet de combiner différents potentiels de performance et de construire un portefeuille capable de faire face à différentes configurations de marché.

# DISPOSEZ DE VOTRE ÉPARGNE

## en fonction de votre situation

### DISPOSEZ DE VOTRE ÉPARGNE AU BOUT DE 5 ANS

#### PLAN D'ÉPARGNE ENTREPRISE (PEE)



Épargne disponible  
au bout de **5 ANS**  
(à compter de la date  
d'investissement)



Sortie en **CAPITAL**

### DÉBLOQUEZ VOTRE ÉPARGNE DANS CERTAINS CAS

Vous pouvez débloquer votre épargne de façon anticipée si l'un des cas de déblocage légaux ci-dessous se présente. Ces sorties en capital s'effectuent sans remise en cause des avantages fiscaux et sociaux<sup>(1)</sup>.

|   | PEE |
|---|-----|
| Cessation du contrat de travail   | ■   |
| Acquisition de la résidence principale  | ■   |
| Agrandissement de la résidence principale   | ■   |
| Construction de la résidence principale   | ■   |
| Remise en état de la résidence principale suite à une catastrophe naturelle reconnue  | ■   |
| Mariage ou conclusion d'un PACS   | ■   |
| Naissance ou adoption du 3 <sup>e</sup> enfant et des suivants                        | ■   |
| Divorce, séparation, dissolution d'un PACS avec enfant(s) à charge                    | ■   |
| Invalidité du titulaire, de ses enfants, du conjoint ou du partenaire lié par un PACS | ■   |
| Décès du titulaire, du conjoint, du partenaire lié par un PACS                        | ■   |
| Création ou reprise d'une entreprise  | ■   |
| Surendettement  | ■   |
| Violences conjugales  | ■   |

(1) En cas de déblocage anticipé, les éventuelles plus-values réalisées sont exonérées d'impôt sur le revenu mais assujetties aux prélèvements sociaux (taux global de 17,2% au 1<sup>er</sup> janvier 2024).

Le  de [www.esalia.com](http://www.esalia.com) pour débloquer facilement votre épargne

La possibilité d'initier la demande de déblocage en ligne, avec une explication claire des justificatifs à fournir pour chaque cas.

# ASTUCES

## pour piloter votre épargne salariale

### VOTRE ESPACE PERSONNEL ESALIA

#### COMMENT SE CONNECTER ?

Voici les 3 étapes pour vous connecter :



- 1 Rendez-vous sur [www.esalia.com](http://www.esalia.com)
- 2 Choisissez la rubrique « Epargnants »
- 3 Cliquez sur « Connexion Epargnant » situé en haut à droite et saisissez vos identifiants

**CONNEXION ÉPARGNANT**

- Nous vous rappelons que votre Numéro de compte **figure en tête de vos relevés d'épargne salariale** (relevé de compte ou relevé annuel de situation).
- Votre mot de passe vous est adressé dans un courrier spécifique : « **Votre accès à Esalia** ». Il vous sera demandé de le modifier lors de votre première connexion.

#### EN CAS D'OUBLI DE VOS IDENTIFIANTS DE CONNEXION



- Vous pouvez recevoir votre **numéro de compte** à votre adresse email si elle est connue de nos services.
- Vous pouvez réinitialiser **votre mot de passe** en renseignant votre numéro de compte et votre numéro d'identification, figurant en haut de vos relevés d'épargne salariale. Vous aurez le choix de le recevoir par SMS (sous réserve d'avoir fourni préalablement votre numéro de téléphone) ou par courrier postal.

Si vous n'avez aucun courrier de notre part en votre possession, nous vous invitons à :

- **Contacter notre centre d'appels au :**  
**09 69 32 15 21**  
(appel non-surtaxés, de 8h à 18h du lundi au vendredi)
- **Ou à écrire à l'adresse suivante :**  
Société Générale - Épargne Salariale - TSA 90035 - 93736 Bobigny Cedex 9

#### UTILISEZ NOS SIMULATEURS

Retrouvez tous nos simulateurs en ligne depuis [www.esalia.com](http://www.esalia.com). Vous pourrez notamment :



 Définir votre profil d'investisseur et avoir des conseils d'allocation d'actifs

 Déterminer l'épargne créée à partir de vos versements réguliers

 Estimer votre future pension de retraite et vos futures rentes...



#### ESALIA EST ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR VOTRE MOBILE

L'application est gratuite et permet à tout moment de consulter le détail de son compte, l'historique des opérations, mettre en place des versements par carte bancaire ou prélèvement et demander des remboursements de vos avoirs disponibles.



# PILOTEZ votre épargne salariale et retraite en ligne



Depuis votre téléphone via votre  
**application Esalia**



Depuis votre espace personnel  
**[www.esalia.com](http://www.esalia.com)**

## CONTACTEZ-NOUS



**09 69 321 521**

Des téléconseillers spécialement formés aux problématiques de l'épargne salariale répondent à toutes vos questions.

**Accessible du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 au prix d'une communication locale.**

Document commercial sans valeur contractuelle conçu à la demande de INSTITUT GUSTAVE ROUSSY et dont la diffusion est réservée à ses salariés.

Société Générale est la marque de Société Générale, S.A. au capital de 1 010 261 206,25 € au 1<sup>er</sup> février 2023 - Numéro ADEME : FR231725\_031VZM - 552 120 222 RCS PARIS, Siège social : 29, bd Haussmann, 75009 PARIS. Société Générale est régulée et autorisée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), et à des fins prudentielles par la Banque Centrale Européenne (BCE). Le présent document est communiqué à titre purement informatif et n'a pas de valeur contractuelle. Certains produits et services décrits dans ce document ne sont pas disponibles dans toutes les juridictions. De plus amples informations sont disponibles sur demande.

Les informations sur la tenue de compte-conservation Épargne salariale et prestations annexes (traitement de l'intérressement et/ou de la participation) sont fournies par Société Générale, S.A. au capital de 1 010 261 206,25 € au 1<sup>er</sup> février 2023 - 552 120 222 RCS PARIS, Siège social : 29, bd Haussmann, 75009 PARIS.

Tout investissement expose le titulaire à un risque de perte ou partie de capital.

Les informations sur les supports d'investissement sont fournies par Société Générale Gestion, S.A. agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF - 17, place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02) sous le numéro GP-09000020.

Société Générale Gestion - Siège social : 90 bld Pasteur - 75015 PARIS - Adresse postale : 90 bld Pasteur CS 21564 - 75730 Paris Cedex 15 - SA au capital de 567 034 094 EUR - 491 910 691 RCS Paris.

Crédit Photos : 123RF - Guide référence : PEE - 20230502

Ces informations sont réputées exactes à la date à fin mars 2024.

Ref : Guide de l'épargnant - INSTITUT GUSTAVE ROUSSY

